

RAPPORT ANNUEL 2002-2003



Ordre des denturologistes du Québec

RAPPORT ANNUEL 2002 - 2003

ASSEMBLÉE NATIONALE

N° 610-0031217

L'Ordre des
denturologistes du Québec
a pour mission



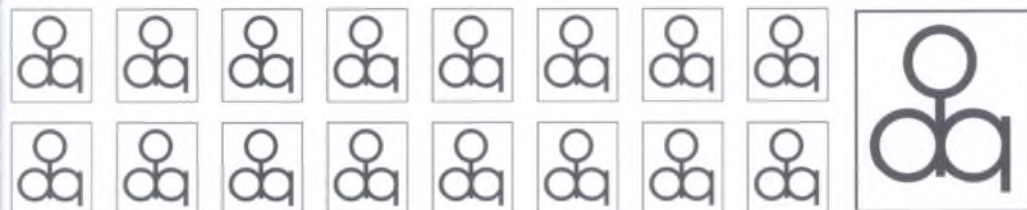
de protéger le public
de façon exemplaire
en assurant une
qualité soutenue
des services dispensés;



de positionner le
denturologiste comme le
professionnel de référence
en matière de prothèses
dentaires;



de mobiliser les membres
en suscitant chez eux
**l'obsession d'une
compétence toujours
plus grande**
et la volonté d'y arriver
par une formation adéquate
et un perfectionnement
constant.



Ordre des denturologistes du Québec



Longueuil, Octobre 2003

Monsieur Marc Bellemare
Ministre responsable de
l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous soumettre en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 et il est préparé conformément au règlement concernant les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Suzane Fiset, d.d.

Québec, Octobre 2003

Monsieur Michel Bissonet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre responsable
de l'application des lois professionnelles,

Marc Bellemare

Longueuil, Octobre 2003

Maître Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 et il est préparé conformément au règlement concernant les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Suzane Fiset, d.d.

Membres du Bureau

Présidente



Suzane Fiset, d.d.

Administrateurs

I Bas St-Laurent - Gaspésie - Québec



Pierre
Gilbert, d.d.



Yves
Normand, d.d.

II Saguenay - Lac St-Jean - Côte Nord



Sylvain
Hudon, d.d.

III Mauricie - Bois-Francs



Guy
Dugré, d.d.

IV Estrie



Robert
Rousseau, d.d.

V Montréal



Daniel
Bellemare, d.d.



Brigitte
Garand, d.d.



Marc
Toupin, d.d.

VI Outaouais - Abitibi - Témiscamingue



Tony
Sarapuchiello, d.d.

VII Laval - Lanaudière - Laurentides



Mario
Harvey, d.d.



Denis
Naud, d.d.

VIII Montérégie



Gilles J.
Beauchemin, d.d.



Patrice
Deschamps, d.d.

Administrateurs nommés par l'Office des professions



Gabrielle
Ferland



Gaston
Juneau



Raymond
Rocheleau

Comité administratif

Suzane Fiset, d.d., présidente

Guy Dugré, d.d., vice-président

Mario Harvey, d.d., trésorier

Patrice Deschamps, d.d., administrateur

Gabrielle Ferland, administratrice nommée

Personnel permanent

Directrice générale et secrétaire

Secrétariat

Monique Bouchard

Manon Bouvier

Linda Ducharme

Diane Steben

Rapport de la présidente



Présidente
Suzane Fiset, d.d.

J'ai l'honneur de présenter ici, le 29^e rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec. J'y développerai les principaux dossiers et travaux qui ont retenu l'attention du Bureau et de l'administration, au cours de l'année qui s'est terminée le 31 mars 2003.

Réforme du système professionnel

Ce dossier qui monopolise une grande part de nos préoccupations et énergies, fut encore au cœur de nos activités. Après le dépôt, en juin 2002, de la Loi 90, loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé, plus spécifiquement celles du secteur public, nous attendions avec impatience la suite des travaux.

Aussi, c'est avec empressement et enthousiasme, que nous nous sommes prêtés à tout l'exercice de validation du deuxième rapport de l'équipe du docteur Bernier. En octobre 2002, nous avons présenté un mémoire au président de l'Office des professions du Québec, Me Jean K. Samson, donnant nos commentaires sur le deuxième rapport du groupe de travail ministériel.

Je tiens à mentionner que de manière générale, l'Ordre a reçu avec satisfaction ce rapport. L'analyse du groupe de travail et les recommandations proposées, reflètent bien l'exercice actuel de notre profession. Quelques commentaires sont toutefois venus préciser et moduler le point de vue du groupe de travail sur les champs et les activités qui nous avaient été réservés.

Toutes nos interventions sont venues renforcer un champ et des activités réservés donnant au denturologiste, toute l'autonomie nécessaire dans la fabrication et la conception des prothèses dentaires visant le remplacement des dents manquantes. L'abolition du terme amovible dans notre champ, ne signifie pas et n'a jamais été pour nous une ouverture de quelque nature que ce soit pour le travail sur des dents naturelles. Ainsi, la pose et tout traitement entourant la prothèse fixe sur des racines, ne feraient pas partie de notre champ. Le

travail en interdisciplinarité a aussi soutenu toute notre rhétorique, et nous demeurons convaincus que pour tous les québécois cette avenue est de loin la plus avantageuse.

Beaucoup d'efforts seront encore mis dans ce dossier, qui, s'il ne peut connaître d'aboutissement par la voie de la continuité de la réforme du système professionnel, sera travaillé en fonction d'une réouverture de notre Loi.

Pratique illégale

Le budget attribué à la pratique illégale a plus que doublé cette année. Croyant fermement que la population est en droit de recevoir des services de qualité, et voyant une augmentation de la fréquence dans ce genre de pratique, l'Ordre a décidé d'accorder une attention particulière à ce volet de sa mission.

Le responsable de la pratique illégale et toute son équipe, ont vraiment mis les bouchées doubles et comptent poursuivre leurs efforts dans l'année qui s'en vient. Je veux adresser un merci tout spécial à M. Daniel Bergeron, d.d. et M. Serge Tessier, d.d. pour leur implication remarquable.

Nouvelles structures au bureau du syndic

Dans la poursuite d'un des éléments de son plan d'action «l'amélioration de l'appareil administratif de notre organisme», et comme notre syndic nous avait signifié qu'il quittait ses fonctions, nous avons décidé de doter l'Ordre d'un processus d'appel d'offres, de sélection, et de mettre sous forme contractuelle les syndic et syndics adjoints. Tout comme nous l'avions fait avec nos procureurs, les personnes sélectionnées au poste de syndic obtiennent un contrat d'une période de cinq ans et les syndics adjoints des contrats pour une période de trois ans. Nous espérons ainsi faciliter l'exécution d'une des responsabilités du Bureau, qui est de veiller à la bonne marche du bureau du syndic.

Directorat de laboratoire

Le directeur de laboratoire est un projet mis de l'avant par l'Office des professions, dans la suite de demandes formulées par l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec, il y a plus de 25 ans. Au printemps 2002, nous étions dans l'attente d'un projet de règlement sur les normes de délivrance du permis de directeur de laboratoire.

L'Office nous a remis un projet et des discussions ont eu lieu tout au long de l'automne, pour se compléter en décembre et donner lieu à une entente qui est entrée en vigueur en mars 2003. Nous sommes très confiants que ces nouvelles mesures assureront une qualité uniforme dans les travaux fournis par les laboratoires du Québec, et que l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec pourra exercer un contrôle beaucoup plus serré dans tous les laboratoires, et ainsi, empêcher toute activité illicite.

Notons que tous les denturologistes qui exploitent un laboratoire commercial, doivent désormais se soumettre à ce nouveau règlement, et auront une inspection professionnelle relative à cette pratique, laquelle sera effectuée par le comité d'inspection de l'Ordre.

Règlement sur les équivalences de diplômes et de formation

L'Ordre des denturologistes était l'un des seuls ordres à ne pas posséder son règlement sur les équivalences de diplômes et de formation. L'écriture de ce règlement et les discussions entourant celui-ci, se sont étirées sur quelques années.

Auparavant, une personne ayant étudié ailleurs qu'au Québec, croyant posséder une formation équivalente ou détenant un diplôme de denturologie obtenu ailleurs qu'au Collège Édouard-Montpetit, ne pouvait se faire entendre par l'Ordre des denturologistes et demander un droit d'exercice. Comme il est du devoir des ordres de mettre en place ce règlement, à la demande du président de l'Office, nous avons complété ce travail.

Le règlement mis en place, est basé sur les compétences requises pour obtenir un diplôme au Québec. Un comité est mandaté pour étudier toutes les demandes. Un denturologiste, un professeur et un professionnel responsable du programme de denturologie au Collège Édouard-Montpetit, ont été nommés par le Bureau pour la constitution de ce comité. Ils ont déjà procédé à l'analyse de quelques dossiers.

Expodent 2002

L'événement réalisé conjointement avec l'Association des denturologistes et l'Ordre fut un franc succès. On a enregistré un nombre record d'inscriptions aux activités de formation. La quasi moitié des denturologistes ont participé à l'événement ! C'est dans une ambiance conviviale que les membres de la profession ont pu partager, échanger et parfaire leurs connaissances sur divers sujets touchant leur pratique. Je tiens à remercier le comité organisateur de l'événement qui a fait un excellent travail, et j'adresse un merci tout spécial à la responsable, Mme France Bélanger, d.d., pour sa grande efficacité et son grand dévouement.

Quant à tous mes confrères et consoeurs, je leur partage un sentiment de fierté et c'est avec grande satisfaction, que je vois notre groupe de professionnels cheminer avec enthousiasme vers une compétence de plus en plus grande.

Tournée régionale

Cette année encore, nous nous sommes déplacés dans les régions. Cette grande tournée s'est tenue sur une période de huit semaines, soit de la mi-février à la mi-avril. Une belle opportunité qui nous a permis de prendre le pouls de nos régions.

Ces rencontres nous ont permis d'échanger avec nos membres, sur deux des enjeux majeurs au coeur de notre profession, soit l'incorporation et l'information publique.

Incorporation

L'incorporation intéresse plusieurs de nos membres. L'Ordre des denturologistes a continué encore cette année à alimenter ce dossier. Dès la parution des règlements de l'Ordre des comptables agréés et ceux du Barreau du Québec, nos administrateurs ont commencé l'évaluation des différents modèles qu'ils pourraient mettre en place pour leurs confrères et consoeurs. Un dossier à suivre...

Information publique

À la demande des membres, nous travaillons également sur un projet d'information publique. Ce projet risque d'être fort intéressant, d'autant plus qu'il répondra à une très grande préoccupation que nous partageons depuis un bon moment, celle de nous rapprocher du public afin de mieux faire connaître notre profession. Le projet sera présenté aux membres lors de l'assemblée générale annuelle prévue en septembre prochain.

Formation continue

Je ne voudrais pas passer sous silence tout le boulot abattu par M. Gilles Jules Beauchemin, d.d. et son équipe. La poursuite des objectifs de formation continue pour tous nos membres a bien été maintenue. Le comité a tout mis en oeuvre pour favoriser la prise en charge respective de tous nos membres. Plus de 85% de nos professionnels s'inscrivent à des activités de formation continue. Je suis fier du souci de mise à jour et du constant désir de dépassement qui animent les denturologistes. Ils ont su relever le défi de la formation continue. Ces actions concertées imagent bien l'identité professionnelle de nos membres tournés vers demain.

Conclusion

En terminant, j'aimerais rappeler que l'aboutissement de tous ces projets est le fruit d'énergies déployées par de nombreuses personnes.

J'aimerais donc, encore une fois cette année, profiter de l'occasion pour les remercier tous et toutes pour leur dévouement.

Rapport de la direction



Directrice générale et
secrétaire
Monique Bouchard

Activités du Bureau

Au cours de l'année 2002-2003, le Bureau s'est réuni à quatre (4) reprises pour des assemblées régulières et a tenu deux (2) assemblées spéciales.

Les principales résolutions sont les suivantes :

Élection / Nomination

Élection de M. Patrice Deschamps, d.d., M. Guy Dugré, d.d., M. Mario Harvey, d.d. et Mme Gabrielle Ferland, administratrice nommée, comme membres du Comité administratif.

Nomination de M. Guy Dugré, d.d., au poste de vice-président.

Nomination de M. Mario Harvey, d.d., au poste de trésorier.

Nomination de M. Daniel Bergeron, d.d., comme syndic adjoint, responsable de la pratique illégale.

Nomination de Mme Colette Larose, d.d., au poste de syndic.

Nomination de M. Christian Boisvert, d.d., au poste de syndic adjoint.

Nomination de M. Yves Godbout, d.d., au poste de syndic adjoint.

Nomination de M. Yves Samson, d.d., comme expert.

Nomination de M. Guy Boucher, d.d., Mme Isabelle Giroux, d.d. et Mme Nawal Waktia, d.d., comme scrutateur et scrutatrices, et de Mme Catherine Lavallée, d.d., comme scrutatrice substitut pour l'élection 2003.

Décisions administratives et financières

Modification de la méthode de comptabilisation pour les amendes de pratique illégale au 01/04/2002.

Adoption du plan d'action 2003-2005.

Adoption d'une structure contractuelle pour le poste de syndic.

Fixation du montant des droits pour l'obtention d'un permis de directorat de laboratoire.

Adoption du bilan financier au 31/03/02.

Adoption des prévisions budgétaires 2003-2004.

Adoption des états financiers mensuels.

Comités

Création d'un comité de sélection pour le poste de syndic.

Création d'un comité d'équivalences composé de M. Benoit Leduc, d.d., Mme Louise Milot et M. Gilles Trépanier, d.d., comme membres ainsi que Mme Monique Bouchard comme secrétaire.

Mandat de 2 ans pour les membres du comité de discipline, soit : M. Robert Cabana, d.d., M. Denis Beauregard, d.d., Mme Marielle Giasson, d.d. et M. François Zilio, d.d..

Mandat de 2 ans pour les membres du comité de révision, soit : M. Pierre-Paul Landry, d.d., président, M. Richard Arsenaault, d.d., président substitut, M. Jean-Charles Labelle, d.d., membre et M. Benjamin Bonneau, administrateur nommé.

Adoption des rapports d'activités de tous les comités.

Adoption du rapport de la présidente concernant les activités du comité administratif.

Règlement

Adoption des versions française et anglaise du règlement modifiant le code de déontologie.

Adoption des versions française et anglaise du règlement sur les actes professionnels qui peuvent être posés par des personnes autres que des denturologistes.

Tableau des membres

Adoption des rapports de la directrice générale et secrétaire, concernant l'admission des nouveaux membres, l'inscription, la réinscription et le retrait des denturologistes au Tableau des membres.

Refus du Bureau de reconnaître l'équivalence de formation de deux (2) candidats.

Activités du Comité administratif

Le Comité administratif s'est rencontré à dix (10) reprises pour des assemblées régulières.

En conformité avec ses responsabilités, il a vu à la bonne marche des opérations courantes de l'Ordre. Il a également révisé divers projets avant leur soumission au Bureau.

Les principales résolutions sont les suivantes :

Résolutions de poursuites et perquisitions en pratique illégale.

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale qui se tiendra le 14 septembre 2002 à l'Hôtel Sheraton Laval.

Étude des prévisions budgétaires 2003-2004.

Imposition de cours à un (1) membre suite au résultat de son examen d'évaluation et limitation totale d'exercice jusqu'à la réussite des cours.

Entente avec trois (3) membres concernant le paiement des amendes et frais disciplinaires.

Approbation du processus de sélection pour le poste de syndic adjoint.

Nomination de M. Serge Tessier, d.d., au poste d'assistant au responsable de la pratique illégale.

Examen d'évaluation imposé à trois (3) membres suite à leur réinscription.

Nomination d'un responsable du comité Exponent 2002, Mme France Bélanger, d.d..

Ajustement des salaires des secrétaires et de la directrice générale.

Autorisation de dépense pour l'achat d'un projecteur multimédia.

Mise en candidature de M. Paul Auprix, d.d., pour l'octroi du Prix Mérite du CIQ.

Autorisation pour la location d'un kiosque au Salon de l'Éducation.

Demande la création d'un fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

Syndics

Daniel Bergeron, d.d. *(jusqu'au 11/09/02)*

Colette Larose, d.d. *(depuis le 11/09/02)*

Syndics adjoints

Daniel Bergeron, d.d.

Christian Boisvert, d.d.

Yves Godbout, d.d.

Colette Larose, d.d. *(jusqu'au 11/09/02)*

Lise Moreau, d.d.

Syndics correspondants

Normand Bellerive, d.d.

Pierre Cantin, d.d.

Monique Champoux, d.d.

Alain Chayer, d.d.

Isabelle Cloutier, d.d.

Richard D'Aoust, d.d.

Pierrette Milot, d.d.

Louis Raby, d.d.

Secrétaire

Manon Bouvier

Au cours de l'exercice 2002-2003, le bureau du syndic de l'Ordre des denturologistes du Québec a enregistré 130 plaintes relatives à 96 denturologistes, concernant la qualité ou le prix des services professionnels rendus à la population.

Syndic

8



Colette Larose, d.d.
(depuis le 11/09/02)

Le règlement des différends

Le nombre de différends soumis à la conciliation : 103, soit :

- 72 dossiers réglés par une conciliation entre patients et denturologistes;
- 27 dossiers sont à l'étape de conciliation avec le denturologiste;
- 04 dossiers ont été fermés, la conciliation ayant été refusée par une des parties.

103

- 27 dossiers ont été fermés pour d'autres raisons: rien de dérogatoire, plaintes rejetées car impossible d'enquêter adéquatement, plaintes retirées, manque de collaboration du plaignant.

130

Aucun dossier n'a fait l'objet d'une plainte disciplinaire.

Dossiers remis au comité de discipline.

Le syndic a remis 5 plaintes au comité de discipline.

Aucun dossier n'a été remis au conseil d'arbitrage des comptes.

9 dossiers ont été remis au comité de révision des plaintes.

Membres

Denis Beauregard, d.d.

Robert Cabana, d.d.

Marielle Giasson, d.d.

François Zilio, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Secrétaire substitut

Diane Steben

Comité de discipline



Présidente
Me Micheline Leclerc

Le comité de discipline a siégé à 3 reprises et a entendu 4 plaintes et une requête en réinscription.

Nature des plaintes entendues par le comité en 2002-2003				
Nombre de plaintes	Déontologie Art.	Code des professions Art.	Tenue des dossiers Art.	Loi sur la denturologie Art.
1	61,13 - 61,18 - 61,14		2.02 c) d) e) f) i) j)	
1	61,13 - 61,18		2.02 d)	
1	63		2.02 e) g)	
1	63 - 64			

9

Décisions concernant les 4 plaintes

04 plaintes : Intimés reconnus coupables

Décision concernant la requête en réinscription

01 requête : Rejetée sans frais.

Sanctions imposées dans les 04 plaintes:

03 plaintes : Amendes se chiffrant entre 600.00\$ et 3 300.00\$ plus frais et réprimandes.

01 plainte : Amendes de 1 200\$ plus frais

04

Membres du comité et inspecteurs

Isabelle Gagnon, d.d.

Monique Gemme, d.d.

Eric Picard, d.d.

Inspecteurs

Diane Fortin, d.d.

Serge Tessier, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Secrétaire

Linda Ducharme

**Comité
d'inspection
professionnelle**

Programme 2002 - 2003

Le programme d'inspection pour l'année prévoyait l'inspection des dossiers et cabinets de consultation de 101 membres représentant 92 cabinets jamais inspectés (cabinets secondaires ou nouveaux cabinets) et 222 membres représentant 185 cabinets inspectés de 1989 à 1995.

Travail du comité

Préparation et envoi de 257 avis d'inspection.

En résumé,

Rédaction des 257 rapports de visites:

38 membres visités ont reçu une lettre de félicitations; ils démontraient une pratique excellente en conformité avec les règlements.

219 membres visités ont reçu une lettre contenant des recommandations.

19 dossiers ont été référés au syndic.

Il n'y a eu aucune recommandation au Bureau.

10



Président
Alphonse Pettigrew, d.d.

Statistiques concernant les 257 inspections professionnelles effectuées en 2002-2003

Nombre de membres visités

40	dans la région I
00	dans la région II
12	dans la région III
06	dans la région IV
46	dans la région V
46	dans la région VI
38	dans la région VII
69	dans la région VIII

Pratique

Seul	225
En société	25
Employé	07
Autres	0

Emplacement du cabinet

Résidence	65
Édifice commercial	124
Clinique dentaire	68

Activités professionnelles

Fabrication personnelle	252
Prothèse immédiate	253
Prothèse partielle	255
Prothèse sur implants	145
Matériel empreinte finale	240
Maquette d'articulation	245
Cire seulement	63

Nombre de cabinets

Membres ayant 1 cabinet	146
Membres ayant 2 cabinets	76
Membres ayant 3 cabinets	23
Membres ayant 4 cabinets	08
Membres ayant 5 cabinets	03
Membre ayant 6 cabinets	01

Recommandations

Compléter le dossier patient conformément au règlement.	130
Se procurer un stérilisateur adéquat.	02
Se procurer un lavabo.	01
Se procurer un crachoir dentaire.	16
Se procurer une lampe directionnelle.	04
Afficher le permis d'exercice.	18
Afficher le code de déontologie.	29
Afficher le règlement sur la conciliation et l'arbitrage des comptes.	59
Voir à ce que la publicité soit conforme.	01
Enlever un diplôme non relié à l'exercice de la profession.	03
Se procurer un distributeur d'essuie-mains individuels.	18
Se procurer un distributeur à verres.	42
Se procurer un distributeur à savon.	06
Voir à l'aménagement d'une entrée principale donnant accès directement à son cabinet.	03
Voir à ce que le cabinet de consultation garde l'anonymat.	01
Voir à la propreté des locaux.	02

Formation continue

Ordre	185
Autres	149

Collaboration avec les dentistes

Collaboration étroite	153
Au niveau de la référence	104

Le nombre d'années de pratique en moyenne sur les 257 inspections est de 18 ans.

Le nombre de visites que les denturologistes proposent aux patients en moyenne est de 4.8

Émission de permis

33	membres	inscrits	en	1974
04	membres	inscrits	en	1975
18	membres	inscrits	en	1976
05	membres	inscrits	en	1977
12	membres	inscrits	en	1978
17	membres	inscrits	en	1979
11	membres	inscrits	en	1980
24	membres	inscrits	en	1981
20	membres	inscrits	en	1982
14	membres	inscrits	en	1983
10	membres	inscrits	en	1984
03	membres	inscrits	en	1985
07	membres	inscrits	en	1986
05	membres	inscrits	en	1987
05	membres	inscrits	en	1988
02	membres	inscrits	en	1989
05	membres	inscrits	en	1990
11	membres	inscrits	en	1991
01	membre	inscrit	en	1992
03	membres	inscrits	en	1993
09	membres	inscrits	en	1994
04	membres	inscrits	en	1995
05	membres	inscrits	en	1996
07	membres	inscrits	en	1997
05	membres	inscrits	en	1998
05	membres	inscrits	en	1999
07	membres	inscrits	en	2000
04	membres	inscrits	en	2001
01	membre	inscrit	en	2002

Comité de révision



Président
Pierre-Paul Landry, d.d.

Membres du comité

Pierre-Paul Landry, d.d., président

Richard Arsenault, d.d., membre
(président substitut)

Jean-Charles Labelle, d.d., membre

Benjamin Bonneau, administrateur
nommé

Secrétaire

Monique Bouchard

Secrétaire substitut

Diane Steben

Mandat

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le comité de discipline.

Rencontres

Depuis le 1er avril 2002, le comité a reçu 9 demandes d'avis et a siégé à cinq reprises.

Décisions

Suite aux rencontres concernant ces demandes d'avis, les décisions suivantes ont été rendues :

Dans trois dossiers, le comité a suggéré au syndic un complément d'enquête (expertises).

Dans six dossiers, le comité est arrivé à la conclusion qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte.

Comité de la pratique illégale



Responsable
Daniel Bergeron, d.d.

Responsable

Daniel Bergeron, d.d.

Assistant Responsable

Serge Tessier, d.d.

Secrétaire

Diane Steben

Dossiers en cours au 1er avril 2002

19

Nouvelles enquêtes et poursuites

8

TOTAL

27

Dossiers fermés

5

Dossiers en cours au 31/03/2003

22

No	Noms	Jugements rendus en 2002-2003	Fermés	Perquisition
(01) 540	Pierre Bédard			
(02) 579	Bernard Martel			
(--) 580	Bernard Martel		Amende payée	
(04) 585	Bernard Martel			
(05) 599	Marcel Verreault			
(06) 600	Roland Roy			
609	Jean-Marc Prince			
(07) 612-618-619	Pierre Bédard (Outrage)			
(08) 612-618-619	Marie-Suzane Larivée			
(09)	(Injonction)			
612	Pierre Bédard			
(10) 612	Marie-Suzane Larivée		Amende payée	
(11) 618	Pierre Bédard			
(12) 619	Marie-Suzane Larivée			
(--) 623	Marc Sadovsky			
(13) 624	Edgard Alberti		Travaux compensatoires	
(--) 625	Jocelyn Quenneville	8 000 \$		Oui
(14) 626	Jocelyn Quenneville		Absence de témoin	
627	Jocelyn Quenneville	8 000 \$		
(15) 625-626-627	Jocelyn Quenneville	10 000 \$		
(16)	(Outrage)			
(17) 628	Roland Roy	4 500 \$		Oui
(18) 629	Bertrand Verreault	3 500 \$		Oui
(19) 630	Roland Roy	4 500 \$		
(--) 631	Richard Bureau	1 200 \$		Oui
632	Francine St-Louis		Faute de preuve	
Nouvelles enquêtes et poursuites				
628	Roland Roy	(20) 633	Edgard Alberti	
629	Bertrand Verreault	(21) 634	Edgard Alberti	
630	Roland Roy	(22) 635	Kathleen Mc Carvill	
631	Richard Bureau			
632	Francine St-Louis			

Comité de la formation continue

14



Responsable
Gilles Jules Beauchemin, d.d.

Membres du comité

Jacques Chabot, d.d.

Patrice Deschamps, d.d.

Richard Émond, d.d.

Sylvain Perreault, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Secrétaire

Manon Bouvier

Le mandat

Le mandat du comité de formation continue est de favoriser le développement des activités permettant aux denturologistes de tenir à jour et renouveler leurs connaissances conformément à l'évolution de l'art et de la science dentaire.

Le comité de formation continue s'est réuni à deux reprises depuis le 1er avril 2002, et voici les principales activités du comité pour l'année 2002-2003.

Le comité a accrédité plusieurs nouveaux cours, encore cette année, ainsi que diverses formations dispensées aux denturologistes, entre autres :

- Cours en implantologie;
- Cours sur l'articulation temporo-mandibulaire ;
- Cours en radiologie dentaire .

Le comité a recommandé la mise sur pied de cours portant sur :

- les notions de conception de barre et d'attachement;
- les prothèses partielles.

Le comité a recommandé l'élaboration d'articles éducatifs sur les sujets suivants:

- les prothèses coronaires;
- les articulateurs;
- l'asepsie;
- les acouphènes.

Programme triennal de perfectionnement 1998-2000

Le comité a continué son suivi auprès des denturologistes qui n'ont aucune ou peu d'unités de formation continue à leur dossier. Des lettres ont été envoyées à ces denturologistes leur donnant un an pour remédier à la situation. Les dossiers de sept (7) denturologistes ont été référés au comité d'inspection professionnelle.

Programme triennal de perfectionnement 2001-2003

En date du 31 mars 2003, 874 denturologistes ont suivi de la formation continue.

Le taux de participation est de 95%, une augmentation de 12% par rapport à l'année 2002.

Membres du comité

Suzane Fiset, d.d., représentante de l'Ordre.

Marc Toupin, d.d., représentant de l'Ordre.

Pierre Brazé, représentant de la Fédération des Cégeps.

Gilles Trépanier, d.d., représentant de la Fédération des Cégeps.

Jean-Pierre Fons, représentant du Ministère de l'Éducation.

Monique Bouchard, directrice générale et secrétaire.

Comité de la formation



Présidente
Suzane Fiset, d.d.

Le 3 septembre 1997, entrant en vigueur le règlement sur le comité de la formation des denturologistes.

Le mandat

Le comité de la formation est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des denturologistes.

La qualité de la formation

La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de denturologiste.

La rencontre

Depuis le 1er avril 2002, le comité de la formation s'est réuni une fois.

Les membres ont pris connaissance et discuté du bilan du suivi d'implantation du nouveau programme de denturologie.

- Il fut question de révision du programme de denturologie.

- Le comité fut informé de la possibilité d'un certificat multidisciplinaire, en collaboration avec l'Université de Sherbrooke.

- Une copie du règlement en vigueur sur les «Normes d'équivalence de diplôme ou de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des denturologistes du Québec» fut remise à tous les membres.

- Les membres ont également pris connaissance du règlement sur les actes professionnels pouvant être posés par des personnes autres que des denturologistes.

Comité des équivalences

Membres du comité

Benoit Leduc, d.d.

Louise Milot

Gilles Trépanier, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Secrétaire

Diane Steben

Le mandat

Le mandat du comité des équivalences est l'étude des demandes d'équivalences de diplôme ou de formation et la formulation de recommandations appropriées au Bureau.

Étude de dossiers

Depuis l'adoption du règlement en septembre 2002, le comité a reçu 3 demandes d'équivalence de formation.

Suivi des dossiers

01 dossier en attente de documents
au 31/03/03

02 dossiers étudiés

03

État des dossiers au 31/03/03

02 recommandation au Bureau de
refuser la reconnaissance
d'équivalence

01 demande en attente

03

Tableau des membres

**Permis en vigueur
au 1er avril 2002** 941

**Permis délivrés
durant l'année** 37

Nouveaux membres 19

Réadmissions 16

Inscriptions 02

**Permis révoqués
durant l'année** 39

Démissions 30

Radiations 03

Décès 06

**Permis temporaire
et restrictif** 1

**Permis en vigueur
au 31 mars 2002** 941

**Nombre total des membres
inscrits au Tableau
au 31 mars 2003** 939

17

RÉPARTITION DES MEMBRES EN POURCENTAGE SELON LES RÉGIONS ÉLECTIVES AU 31 MARS 2003

Région	Nombre	Pourcentage
I Bas Saint-Laurent - Gaspésie - Québec	151	16.2 %
II Saguenay - Lac St-Jean - Côte Nord	50	5.3 %
III Mauricie - Bois-Francs	61	6.5 %
IV Estrie	36	3.8 %
V Montréal	229	24.4 %
VI Outaouais-Abitibi-Témiscamingue	47	5.0 %
VII Laval - Lanaudière - Laurentides	155	16.5 %
VIII Montérégie	210	22.3 %
TOTAL	939	100 %
Montant de la cotisation annuelle	\$661.00	01/04/2002

Rapport financier annuel
au
31 mars 2003

Rapport financier annuel au 31 mars 2003

Sommaire

Ordre des
denturologistes
du Québec

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	23
---------------------------	----

ÉTATS FINANCIERS

21

Bilan	24
Résultats	25
Évolution des actifs nets	26
Flux de trésorerie	27
Notes complémentaires	28 à 31

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	32 à 39
--------------------------------	---------



☐ 655 boulevard Crémazie Est, Montréal, Qué. H2M 2K9
Tél.: (514) 384-3620 Fax: (514) 384-3710

☐ 1124 boulevard Iberville, bureau 201, Repentigny, Qué. J5Y 3M6
Tél.: (450) 654-2678 Fax: (450) 654-0509

Courriel : belziletremblay@belziletremblay.com

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de:

«L'ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC»

Nous avons vérifié le bilan de «L'ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC» au **31 mars 2003**, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au **31 mars 2003**, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De Palma, Gosselin

Société en nom collectif

De Palma, Gosselin

Comptables agréés

Montréal,
le 16 avril 2003.



Membre du groupe Belzile, Tremblay
Cabinets indépendants de comptables agréés

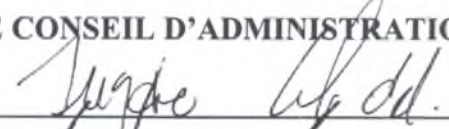


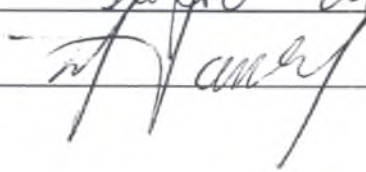
ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC
BILAN
AU 31 MARS 2003

	2003			2002
	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
COURT TERME				
Encaisse	23 490	-	23 490	28 484
Dépôts à terme, 2.70%	435 000	-	435 000	330 000
Amendes à recevoir des membres	11 940	-	11 940	26 255
Location de kiosque «Expodent» à recevoir	1 150	-	1 150	-
Taxes de vente à recevoir	1 141	-	1 141	-
Charges payées d'avance	626	-	626	9 740
	473 347	-	473 347	394 479
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	-	193 600	193 600	200 900
24	473 347	193 600	666 947	595 379
PASSIF				
COURT TERME				
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	52 788	-	52 788	33 821
Cotisations perçues d'avance	60 690	-	60 690	51 767
Revenus perçus d'avance	-	-	-	11 350
	113 478	-	113 478	96 938
ACTIFS NETS				
NON GREVÉS D'AFFECTATIONS	329 069	-	329 069	297 541
AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE (note 6)	30 800	-	30 800	-
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	-	193 600	193 600	200 900
	359 869	193 600	553 469	498 441
	473 347	193 600	666 947	595 379

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:

 SUZANNE Fiset, D.D. - PRÉSIDENTE

 MARIO HARVEY, D.D. - TRÉSORIER.



Membre du groupe Belzile, Tremblay
Cabinets indépendants de comptables agréés



ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC
RÉSULTATS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	<u>2003</u>			<u>2002</u>
	<u>Fonds d'administration générale \$</u>	<u>Fonds des immobilisations \$</u>	<u>Total \$</u>	<u>Total \$</u>
PRODUITS				
Opérations courantes (annexe 1)	626 637	-	626 637	631 600
Pratique illégale (annexe 2)	8 655	-	8 655	9 788
Comité de discipline (annexe 3)	13 732	-	13 732	40 402
Congrès «Expodent» (annexe 6)	148 030	-	148 030	-
	<u>797 054</u>	<u>-</u>	<u>797 054</u>	<u>681 790</u>
CHARGES				
Opérations courantes (annexe 1)	368 378	-	368 378	390 277
Pratique illégale (annexe 2)	40 066	-	40 066	17 812
Comité de discipline (annexe 3)	29 919	-	29 919	53 492
Inspection professionnelle (annexe 4)	42 348	-	42 348	32 215
Autres comités (annexe 5)	131 474	-	131 474	112 517
Congrès «Expodent» (annexe 6)	117 230	-	117 230	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	14 637	14 637	16 199
	<u>729 415</u>	<u>14 637</u>	<u>744 052</u>	<u>622 512</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (CHARGES SUR LES PRODUITS) AVANT AUTRE PRODUIT	67 639	(14 637)	53 002	59 278
AUTRE PRODUIT				
Ristourne provenant de la Caisse populaire	<u>2 026</u>	<u>-</u>	<u>2 026</u>	<u>3 066</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (CHARGES SUR LES PRODUITS)	<u><u>69 665</u></u>	<u><u>(14 637)</u></u>	<u><u>55 028</u></u>	<u><u>62 344</u></u>

25

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	<u>2003</u>			<u>2002</u>
	Fonds d'administration générale \$	Fonds des immobilisations \$	Total \$	Total \$
SOLDES AU DÉBUT				
Soldes déjà établis	332 455	200 900	533 355	498 763
Redressement affecté aux exercices antérieurs (note 2)	<u>(34 914)</u>	<u>-</u>	<u>(34 914)</u>	<u>(62 666)</u>
Soldes redressés	297 541	200 900	498 441	436 097
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	<u>69 665</u>	<u>(14 637)</u>	<u>55 028</u>	<u>62 344</u>
26	367 206	186 263	553 469	498 441
Virements interfonds (note 7)	<u>(7 337)</u>	<u>7 337</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDES À LA FIN	<u><u>359 869</u></u>	<u><u>193 600</u></u>	<u><u>553 469</u></u>	<u><u>498 441</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	\$	\$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	55 028	62 344
Ajustement pour:		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>14 637</u>	<u>16 199</u>
	69 665	78 543
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Amendes à recevoir des membres	14 315	9 710
Location de kiosque «Expodent» à recevoir	(1 150)	-
Taxes de vente à recevoir	(1 141)	-
Autres débiteurs	-	10 252
Charges payées d'avance	9 114	(7 340)
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	18 968	5 782
Cotisations perçues d'avance	8 922	(9 654)
Revenus perçus d'avance	<u>(11 350)</u>	<u>11 350</u>
	<u>107 343</u>	<u>98 643</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 337)	(4 924)
Produit de disposition d'immobilisations	<u>-</u>	<u>25</u>
	<u>(7 337)</u>	<u>(4 899)</u>
AUGMENTATION NETTE DES LIQUIDITÉS	100 006	93 744
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	<u>358 484</u>	<u>264 740</u>
LIQUIDITÉS À LA FIN	<u><u>458 490</u></u>	<u><u>358 484</u></u>
LES LIQUIDITÉS SE COMPOSENT DE L'ENCAISSE ET DES DÉPÔTS À TERME		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

NOTE 1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des denturologistes du Québec, est constitué en vertu de la Loi sur la denturologie du Québec. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

NOTE 2 - MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Dans le passé, les amendes pour pratique illégale étaient comptabilisées selon la comptabilité d'exercice. Au cours de l'exercice, l'Ordre a adopté la méthode de comptabilisation des amendes pour pratique illégale selon la comptabilisation de caisse. Ce changement a été appliqué rétroactivement et a entraîné une augmentation (diminution) des postes des états financiers comme suit:

	<u>2003</u>	<u>2002</u>	<u>2001</u>
	\$	\$	\$
<i>Bilan</i>			
Actif			
Effets à recevoir encaissables au cours du prochain exercice	(8 623)	(5 914)	(6 852)
Effets à recevoir	<u>(62 200)</u>	<u>(29 000)</u>	<u>(55 814)</u>
	<u>(70 823)</u>	<u>(34 914)</u>	<u>(62 666)</u>
Actif net non affecté	<u>(70 823)</u>	<u>(34 914)</u>	<u>(62 666)</u>
<i>Résultats</i>			
Produits			
Amendes pour pratique illégale	(35 909)	7 556	9 571
<i>Charges</i>			
Mauvaises créances	<u>-</u>	<u>(20 196)</u>	<u>(800)</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>(35 909)</u>	<u>27 752</u>	<u>10 371</u>

NOTE 3 - PRÉVISIONS FINANCIÈRES

Les chiffres présentés à l'état des résultats sous la colonne «Budget» sont fournis à titre informatif seulement. Ce budget a été approuvé par le bureau de l'Ordre le 22 mars 2002.

NOTE 4 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisations d'estimations:

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Comptabilité par fonds:

Les produits et les charges afférents à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Le fonds des immobilisations présente les actifs et passifs afférents aux immobilisations.

29

Constatation des produits:

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les produits. Selon cette méthode, les produits affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les amendes pour le comité de discipline sont comptabilisées comme revenus au moment du jugement rendu par le comité. Les amendes pour pratique illégale sont comptabilisées comme revenus au moment de l'encaissement.

Amortissements:

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode du solde dégressif aux taux annuels suivants:

Immeuble	4%
Mobilier et équipement de bureau	20%

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2003		2002
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$
Immeuble	293 160	138 960	154 200
Mobilier et équipement de bureau	203 729	164 329	39 400
	<u>496 889</u>	<u>303 289</u>	<u>193 600</u>
			<u>200 900</u>

NOTE 6 - AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

De concert avec l'Association des denturologistes, l'Ordre des denturologistes a organisé le congrès «*Expodent 2002*». Il fut convenu que le surplus de 30 800 \$, généré par l'événement, serait réservé pour une future activité commune.

NOTE 7 - VIREMENTS INTERFONDS

Un montant de 7 337 \$ (4 899 \$ en 2002) a été transféré au fonds d'immobilisations afin d'assumer les acquisitions d'immobilisations.

NOTE 8 - PLAN D'ACTION 2003-2005

Au cours de l'exercice, le bureau de l'Ordre a adopté le plan d'action 2003-2005 qui contient, entre autres, la mesure suivante:

Création d'un fonds d'assurance responsabilité professionnelle pour contrer la hausse des primes d'assurance en affectant à ce fonds, une mise initiale de 30 000 \$ qui sera virée des actifs nets non affectés.

NOTE 9 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit:

L'Ordre procède à une évaluation continue de tous ses débiteurs et comptabilise une dépense pour les créances douteuses au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Juste valeur:

La juste valeur de l'encaisse, des dépôts à terme, des autres débiteurs et des créditeurs correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

ANNEXE 1 - PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS COURANTES

	2003		2002
	Réel	Budget	Réel
	\$	\$	\$
PRODUITS			
Cotisations annuelles	594 065	592 000	597 239
Cotisations antérieures récupérées	980	-	500
Dépliants	3 230	2 000	2 963
Dossiers patients	7 245	9 000	9 230
Formation continue (articles éducatifs)	1 440	6 000	1 100
Inscription et admission	3 725	2 000	2 950
Revenus d'intérêts	12 752	17 000	14 913
Journal - Présence	625	1 000	375
Tableau des membres	1 675	1 000	2 330
³² Frais d'équivalence	900	-	-
Autres revenus	-	6 000	-
	<u>626 637</u>	<u>636 000</u>	<u>631 600</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

ANNEXE 1 - PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS COURANTES (suite)

	2003		2002
	Réel	Budget	Réel
	\$	\$	\$
CHARGES			
Abonnements, souscriptions et cotisations	8 646	9 000	8 648
Assemblée générale et spéciale	2 201	3 000	2 065
Assurances générales	3 713	4 500	3 456
Mauvaises créances	4 196	3 500	-
Dépenses générales	2 839	3 500	3 334
Dossiers patients	5 550	7 000	12 046
Entretien, réparations et énergie	25 466	24 500	31 219
Élections	-	-	1 990
Frais bancaires	1 926	2 300	2 052
Frais de vérification	6 125	7 000	6 000
Imprimerie et papeterie	11 274	11 000	10 528
Journal - Présence	11 261	18 000	5 952
Location de salles	542	500	410
Rapport annuel	3 995	4 000	3 966
Salaires et charges sociales	209 800	215 400	212 800
Tableaux des membres de l'Ordre	2 791	2 700	2 679
Taxes et permis	7 035	8 000	7 111
Télécommunications	10 023	11 000	10 775
Orientations stratégiques	29 025	44 000	42 413
Frais d'informatique	2 858	3 000	2 657
Timbres et messageries	19 112	24 000	20 176
	<u>368 378</u>	<u>405 900</u>	<u>390 277</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>258 259</u></u>	<u><u>230 100</u></u>	<u><u>241 323</u></u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

ANNEXE 2 - PRODUITS ET CHARGES DU COMITÉ DE PRATIQUE ILLÉGALE

	2003		2002
	Réel	Budget	Réel
	\$	\$	\$
PRODUITS			
Amendes	8 655	20 000	9 788
CHARGES			
Honoraires	3 040	2 500	96
Frais de séjour et de déplacements	3 394	1 400	605
Honoraires juridiques (Montréal)	8 572	8 000	12 033
Déboursés légaux (Montréal)	2 184	1 200	1 007
Honoraires juridiques (Québec)	9 372	8 000	-
³⁴ Déboursés légaux (Québec)	1 633	1 000	-
Investigation professionnelle	11 871	6 000	4 071
	40 066	28 100	17 812
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(31 411)	(8 100)	(8 024)

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

ANNEXE 3 - PRODUITS ET CHARGES DU COMITÉ DE DISCIPLINE

	2003		2002
	Réel	Budget	Réel
	\$	\$	\$
PRODUITS			
Amendes	13 732	35 000	40 402
CHARGES			
Honoraires de présence	448	3 000	1 712
Frais de séjour et de déplacements	291	3 000	1 670
Honoraires juridiques	6 640	37 000	21 440
Frais de huissiers	1 190	3 000	1 656
Salaires	20 900	21 400	21 100
Sténographe	390	4 000	1 672
Frais d'enquêtes et d'avocats	60	1 000	78
Tribunal des professions	-	10 000	4 164
	29 919	82 400	53 492
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(16 187)	(47 400)	(13 090)

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

ANNEXE 4 - CHARGES DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

	2003		2002
	Réel	Budget	Réel
	\$	\$	\$
Honoraires	13 820	10 000	9 028
Frais de déplacements	11 707	6 500	7 559
Frais de séjour	1 604	500	68
Salaires	15 217	15 600	15 560
	<u>42 348</u>	<u>32 600</u>	<u>32 215</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

ANNEXE 5 - CHARGES DES AUTRES COMITÉS

	2003		2002
	Réel	Budget	Réel
	\$	\$	\$
Administration générale et assemblée du Bureau			
Honoraires - Bureau	6 400	8 000	8 048
Dépenses - Bureau	9 926	10 000	12 595
Honoraires - Comité administratif	2 920	3 000	2 456
Dépenses - Comité administratif	1 949	3 000	1 567
Assemblées - régions administratives	6 087	4 000	7 567
Allocation de dépenses - président	240	-	1 538
Honoraires juridiques	16 492	17 000	10 954
Déboursés légaux	148	500	274
Dépenses - administration	23 829	7 000	6 039
	<u>67 991</u>	<u>52 500</u>	<u>51 038</u>
			37
Formation continue et enseignement collégial			
Honoraires	1 000	1 000	592
Frais de séjour et de déplacements	1 770	1 000	539
Cours - articles éducatifs - CIRED - subventions CÉGEP	2 702	6 000	700
	<u>5 472</u>	<u>8 000</u>	<u>1 831</u>
Comité du bureau du syndic			
Honoraires			
- Syndic	32 000	32 800	32 400
- Syndic-adjoint	9 588	9 500	12 040
- Experts	1 987	4 000	1 496
- Juridiques	11 268	4 000	3 768
Frais de séjour et de déplacements			
- Syndic	323	1 000	3 090
- Syndic-adjoint	1 711	3 000	5 354
	<u>56 877</u>	<u>54 300</u>	<u>58 148</u>
Solde à reporter	<u>130 340</u>	<u>114 800</u>	<u>111 017</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

ANNEXE 5 - CHARGES DES AUTRES COMITÉS (suite)

	2003		2002
	Réel	Budget	Réel
	\$	\$	\$
Solde reporté	<u>130 340</u>	<u>114 800</u>	<u>111 017</u>
Comité de révision des plaintes			
Honoraires	344	1 000	560
Frais de séjour et de déplacements	547	1 000	744
Honoraires juridiques	-	1 000	196
Déboursés légaux	-	200	-
	<u>891</u>	<u>3 200</u>	<u>1 500</u>
³⁸ Comité des affaires professionnelles			
Honoraires	-	1 000	-
Frais de séjour et de déplacements	-	500	-
Projets	-	2 000	-
	<u>-</u>	<u>3 500</u>	<u>-</u>
Comité d'équivalence			
Honoraires	144	-	-
Frais de séjour et de déplacements	99	-	-
	<u>243</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL DES CHARGES	<u><u>131 474</u></u>	<u><u>121 500</u></u>	<u><u>112 517</u></u>

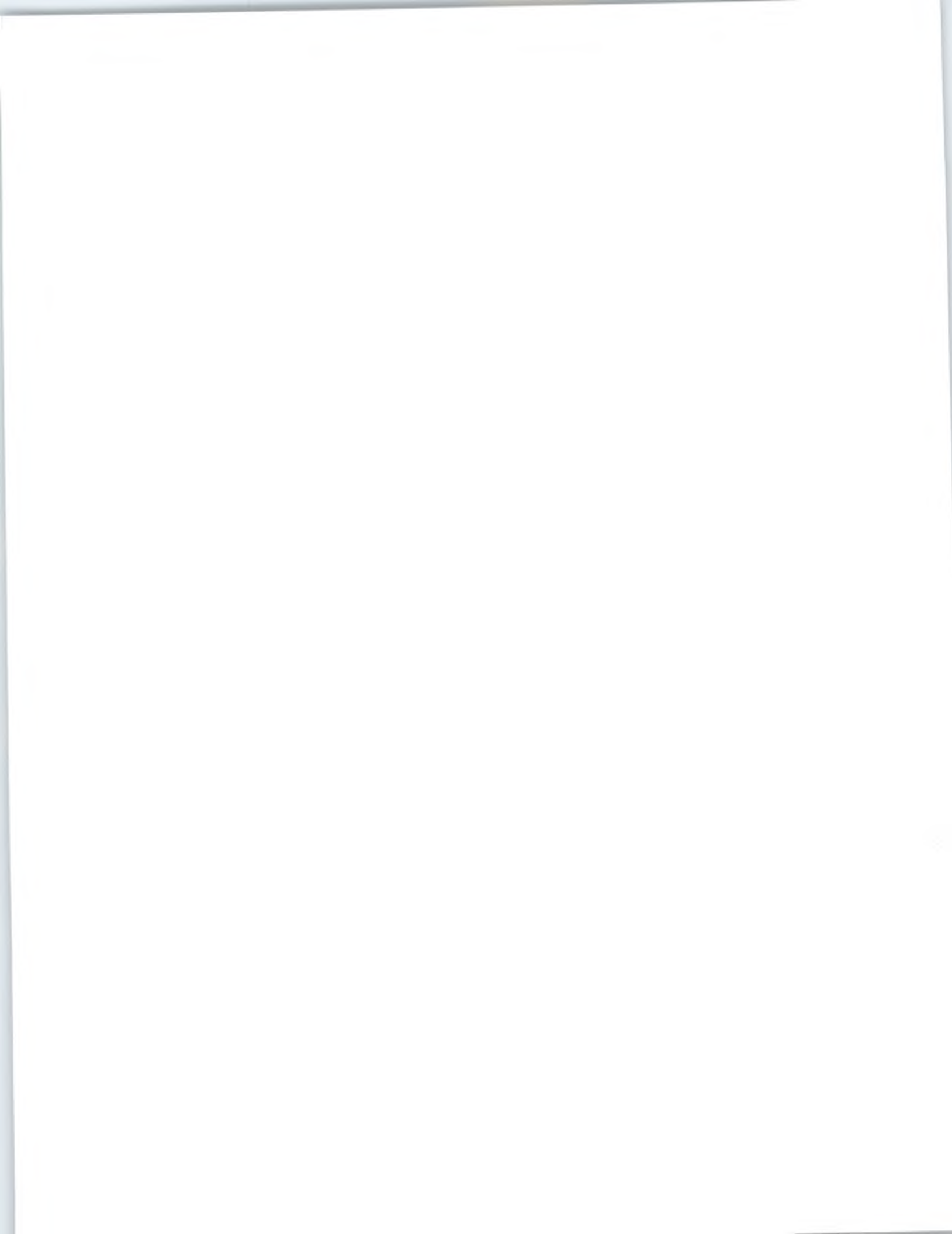
ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

ANNEXE 6 - PRODUITS ET CHARGES DU CONGRÈS «EXPODENT» 2002

	2003		2002
	Réel	Budget	Réel
	\$	\$	\$
PRODUITS			
Frais d'inscription	8 050	6 350	-
Commandites	21 500	30 000	-
Kiosques	58 490	60 000	-
Conférences	48 690	36 000	-
Activités sociales	11 300	20 000	-
	<u>148 030</u>	<u>152 350</u>	<u>-</u>
CHARGES			
Coût des kiosques	24 689	24 000	-
Coût des conférences	21 043	26 000	-
Coût des activités sociales	27 898	38 150	-
Coût du programme	2 762	10 150	-
Dîners, pauses et cocktail	9 110	12 000	-
Comité organisateur	11 730	10 000	-
Articles promotionnels et affichage	13 180	12 580	-
Informatique et audio-visuel	2 785	3 200	-
Papeterie et dépenses de bureau	4 033	10 000	-
	<u>117 230</u>	<u>146 080</u>	<u>-</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>30 800</u></u>	<u><u>6 270</u></u>	<u><u>-</u></u>

39







**Ordre des
denturologistes
du Québec**

45, Place Charles-Le Moyne
Bureau 106
Longueuil (Québec)
J4K 5G5
Tél.: (450) 646-7922